

PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 JANVIER 2023

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Marc JEANDEMANGE, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Joseph CARTIGNY Joseph, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Marc CHAVENT, Myriam FANGET, Frédérique MOLLIE, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL, Marie-Thérèse PROYART, Michel BELLANGEON.

**Etaient excusés** : Christian BATAILLY, Xavier BENSSOUSSEN, Odile ARBILLAT, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, David MUGNIER.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Sylvie EL KHOUTABI, Daniel MARTIN-FERRER, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

**Pouvoirs** : Odile ARBILLAT À Anne BOLLACHE, Isabelle DELPLACE À Jean-Marc JEANDEMANGE, Dominique GABASIO À Fabienne CHARMETANT, Léontina GARNIER À Denis VIAL, Geneviève GOYFFON À Aimée BADIER, David MUGNIER À Thierry DUPUIS.

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel GIROUX

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

23 présents : 21 titulaires et 2 suppléants - 29 votants dont 6 procurations

**Ordre du jour de la séance**

C-2023-001 - Versement d'une subvention de démarrage pour le fonctionnement du Cocon janvier 2023

---

Jean-Michel GIROUX présente la commune de Poncin. Elle entre dans le royaume de France au 17<sup>ème</sup> siècle. L'agriculture et l'élevage constituaient la principale source d'activité. Il y a 50 ans, Poncin comptait une quarantaine d'exploitations agricoles. Peu à peu, la viticulture a remplacé l'agriculture et il ne reste plus que 4 exploitations agricoles. Une génération de jeunes viticulteurs a amélioré la qualité des vins produits dans la région, ce qui leur a permis d'obtenir l'AOC vins du Bugey. Poncin se trouve également dans le territoire de l'appellation Comté, avec une fruitière. Le dernier recensement fait état de 1 700 habitants il y a 6 ans.

### Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance :

La vérification du quorum est faite et il est constaté qu'il est atteint avec 23 personnes présentes sur 37 membres.

Le secrétaire de séance est Jean-Michel GIROUX.

### Validation du compte-rendu du Conseil du jeudi 15 décembre 2022 :

Les membres du Conseil Communautaire valident le compte-rendu.

### Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations :

Conformément aux articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

| N°        | Date     | Objet   | Commentaire  |
|-----------|----------|---|--|
| D-2023-01 | 12/01/23 | Devis inventaire des ZAE  | La loi climat et résilience impose aux collectivités d'inventorier les zones situées sur le territoire sur lequel elles exercent cette compétence (création, aménagement et gestion des zones d'activité économique). Proposition financière signée avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.  |
| D-2023-02 | 11/01/23 | Convention d'adhésion au service médecine préventive                            | Signature de la convention actualisée d'adhésion au service médecine avec le CDG01. Conclue pour 1 an à compter du 01/01/2023. Renouvelable par tacite reconduction.   |
| D-2023-03 | 11/01/23 | Mise en place d'une ligne de trésorerie   | Afin de financer les besoins en trésorerie, recours à une ligne de trésorerie de 600 000.00 euros auprès de la Banque Postale.   |
| D-2023-04 | 26/01/23 | Avenant à la convention de mise à disposition des locaux accueils périscolaires | Pour compléter la clause sur les assurances. Les nouvelles conventions font bien état de l'obligation de garantir les activités (contrat responsabilité civile de la CCRAPC). Cependant, il a été oublié de faire état des dommages que la communauté de communes pourrait causer aux bâtiments.   |
| D-2023-05 | 19/01/23 | Marché repas - déclaration sans suite pour cause d'infructuosité                | Aucune candidature et aucune offre n'a été déposée pour les lots 2, 3 et 4 (les multi-accueils en liaison froide, ALSH à Jujurieux en liaison chaude, ALSH à Pont d'Ain en liaison froide) dans les délais prescrits, fin de la procédure de passation en déclarant sans suite pour cause d'infructuosité. L'acheteur relancera une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable pour ses besoins. |
| D-2023-06 | 20/01/23 | Avenant à la convention de prestation de service SPANC                          | Nécessaire pour des questions d'optimisation du service et de gain de temps pour la technicienne. Un seul courrier en recommandé avec accusé de réception sera envoyé aux usagers.   |

|           |          |   |   |
|-----------|----------|---|---|
| D-2023-07 | 23/01/23 | Marché assurances - déclaration sans suite pour cause d'infructuosité | Aucune candidature et aucune offre n'a été déposée pour le lot 1 Dommages aux biens dans les délais prescrits, fin de la procédure de passation en déclarant sans suite pour cause d'infructuosité. L'acheteur relancera une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable pour ses besoins. |
|-----------|----------|---|---|

➤ **Présentation de Florent Pellizzaro pour le transfert de la compétence eau et assainissement**

**Florent PELIZZARO** : « J'étais jusqu'en octobre dernier au SR3A avec Alain Sicard et aujourd'hui je suis en disponibilité pour monter une activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études et de conseils dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI. Le projet est encore récent. Par quel bout prendre cette grande question que le transfert de la compétence eau et assainissement ?

## ORGANISATION

|   |                      |    |                               |
|---|----------------------|----|-------------------------------|
| 1 | ÉTAT DES LIEUX       | 04 | Sectorisation des cours d'eau |
| 2 | OBJECTIF & PROGRAMME | 05 | Planning                      |
| 3 | SCÉNARIOS            | 06 | Autres points ?               |
| 4 | MISE EN OEUVRE       |    |                               |

etc

Une des premières étapes était de se mettre en ordre de marche notamment d'un point de vue financier (subventions). L'idée est de lancer sur 2023 cette étude et de pouvoir mener un travail jusqu'au 31 décembre 2025 (ultimatum pour lequel la CCRAPC doit être prête pour se doter de ces nouvelles compétences eau et assainissement.

Les 14 communes et les 4 syndicats vont être impliqués dans ce travail-là.

L'état des lieux sera établi en 4 phases :

- Inventaire des patrimoines en termes de réseau et d'installation, de l'organisation des services, des moyens humains mais aussi des attentes sur ce transfert de compétences. Aujourd'hui, ce sont les communes ou les syndicats qui sont gestionnaires de cette compétence-là. Le cabinet Eau+ a déjà effectué un état des lieux à l'échelle de l'intercommunalité en 2018. Aujourd'hui, il est de nouveau sollicité pour réaliser une mise à jour de cet état des lieux. D'ici le mois de février, une prise de rendez-vous sera faite pour échanger sur ce travail-là jusqu'en avril 2023.

- Définition d'objectifs et d'un programme afin de construire un projet ensemble. Il est important de savoir comment construire ce nouveau service ensemble à l'échelle de toutes les communes du territoire. L'idée est de définir les programmes de travaux à mener et ce que cela que ça peut représenter d'un point de vue financier d'ici le mois de septembre 2023.

- Elaboration de scénarios parce qu'il y a plusieurs manières de se doter de cette compétence eau et assainissement (régie d'affermage pour ce qui est des modes de gestion, tarification, organisation en moyen humain, etc.). Idéalement, cette phase aboutirait sur un choix de scénario en fin d'année 2023.

- Mise en œuvre du scénario choisi sur 2024 et 2025. La mission d'accompagnement sera à définir alors.

Le lancement de cette étude va nous occuper de manière assez dense toute cette année. Pour mémoire, l'agence de l'eau subventionne à hauteur de 50% et le département de l'Ain à hauteur de 20% sur l'accompagnement de tout ce processus. »

**Thierry DUPUIS** : « La tâche est assez dense. Ce projet sera suivi d'une part par les membres du Bureau Communautaire et d'autre part par un groupe de travail sur des tâches plus spécifiques. Un comité de pilotage coordonnera le tout. Les enjeux sont importants. »

### ➤ **Présentation prospective financière par Mounir El Ghadouani de KPMG (cf. annexe)**

Afin d'équilibrer le budget de la CCRAPC, consolider le programme d'investissement et se projeter jusqu'en 2026, une prospective budgétaire a été faite en 2021 avec l'aide du cabinet KPMG. Nous leur avons demandé de mettre à jour cette prospective pour 2022.

**Mounir EL GHADOUANI** : « L'analyse du budget a été mise à jour avec les chiffres de 2022. Pour rappel, l'année dernière, la prospective financière a été faite avant la crise inflationniste (surcoûts occasionnés en définitive).

Les principaux points importants à retenir de cette analyse sont les suivants :

- Le taux du foncier bâti n'est pas augmenté (pas de nouvelle mobilisation du levier fiscal de foncier bâti),
- Les coûts liés aux ordures ménagères explosent sur 2023 (compte tenu d'un certain nombre d'aspects réglementaires d'augmentation de la TGAP, de réduction des capacités d'enfouissement, marchés de prestations de services), les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères doivent être augmentées pour couvrir ces dépenses.

#### 1. Evolution des dépenses de fonctionnement :

**Les dépenses de la communauté de communes passeraient de 7 433k€ en 2019 à 10 134k€ en 2026, soit une augmentation de +2 701k€ qui correspond à une hausse moyenne de +4,5% par an.**

A noter que les principales évolutions sont les suivantes :

- Une augmentation des charges à caractère général de +857k€ sur la période ;
- Une progression des dépenses de personnel de +1 460k€ sur la période ;
- Des atténuations de produits en hausse de +18k€ sur la période ;
- Des autres charges de gestion courante en hausse de +369k€ sur la période

A savoir que l'augmentation des charges à caractère générale est en partie due à l'augmentation des coûts des ordures ménagères. Ce sont les contrats de prestation de services liés à la gestion des déchets qui augmentent le plus entre 2019 et 2026. Plus de précisions seront apportées par Organom pour affiner la prospective car l'augmentation sera peut-être plus importante que 3% dès 2024. D'ici le vote du budget notamment du taux de la TEOM, il est nécessaire de réfléchir sur la stratégie et la politique de gestion de déchets à mettre en œuvre (réflexion en cours sur les biodéchets, sur la réduction de l'enfouissement,

etc.) Il est nécessaire de construire une stratégie de levier fiscal sur la TEOM de manière cohérente et de manière peut-être pluriannuelle. »

**Michel BELLANGEON** : « Les habitants vont voir l'augmentation des taux. Comment peut-on faire pour ne pas trop augmenter ? »

**Mounir EL GHADOUANI** : « Les taux sont plutôt bas par rapport aux collectivités voisines. Il serait judicieux de vérifier ces taux et leur stratégie. Il faut définir un discours auprès des administrés pour justifier ces augmentations (coûts, problématique environnementale). Ce sont les élus qui définissent les choix politiques. »

**Frédéric MONGHAL** : « Une prospective d'Organom sera transmise prochainement pour nous aider. Nous avons eu un rendez-vous la semaine dernière sur le projet de l'usine produisant de la chaleur et la baisse de la TGAP. Les prestataires ont augmenté leur prix. De nouveaux marchés pour les différentes filières de recyclage seront renouvelés prochainement. La problématique pour une petite collectivité est d'avoir des candidatures à ces marchés. Des idées, solutions ont été échangées avec des collectivités voisines notamment sur une possible mutualisation mais pour l'instant rien de concret. La démarche est extrêmement active par rapport à ces sujets là pour faire en sorte de pouvoir être le mieux armé possible. »

**Mounir EL GHADOUANI** : « Des outils peuvent être créés et être suivis en interne pour que vous puissiez les actualiser et faire de la prospective un peu technique (se fixer une réduction des déchets, une limitation des coûts, etc.) Ce travail sera mené sur les prochaines semaines.

Ont été ajoutés des éventuels coûts supplémentaires qui seraient générés par la politique d'investissement. C'est une enveloppe qui permet effectivement d'avoir un niveau d'exploitation de fonctionnement (postes, fluides, etc.).

Concernant les dépenses de personnel, elles sont globalement sur la trajectoire identifiée l'année dernière avec néanmoins des surcoûts : le salaire des fonctionnaires a été revu de 3,5% l'été dernier avec la revalorisation du point d'indice. Par rapport à l'inflation et la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, l'état n'aura pas le choix d'ici cet été que d'augmenter à nouveau les salaires. Cette deuxième valorisation n'a pas été officialisée mais on part de ce principe-là et cette augmentation a donc été reportée sur 2023.

Au global, les charges de personnel progresseraient de +1460k€ entre 2019 et 2026, soit une augmentation moyenne de +7,8% par an.

Enfin, la hausse des autres charges de gestion courante est due en partie à l'augmentation des contributions aux syndicats (Organom, Bucopa). La subvention au centre social est une nouvelle charge. Ces dépenses progresseraient de +369k€ entre 2019 et 2026.

## 2. Evolution des recettes de fonctionnement :

**Les recettes de fonctionnement de la communauté de communes passeraient de 8 380k€ en 2019 à 11 075k€ en 2026, soit une hausse de +2 694k€, soit une croissance moyenne de +4,1% par an.**

A noter que les principales évolutions seraient les suivantes :

- Des atténuations de charges en baisse de -72k€ ;
- Une hausse des produits des services de +263k€ ;
- Une hausse des impôts et taxes de l'ordre de +2 185k€ ;
- Des dotations et participations en hausse de +365k€ sur la période ;
- Des autres produits de gestion en baisse de -46k€.

Les produits des services, (tarification de l'ensemble des services publics) ont été maintenus stables par hypothèse. Au total, les produits des services progresseraient de +263k€ entre 2019 et 2026, notamment grâce aux reprises de matériaux (+3,5%).

Le foncier bâti a augmenté en 2022 de 1,5. Pour 2023, c'est une augmentation des bases de 6 à 7% qui est prévue par l'Etat. Effectivement, il y a un enjeu pour le contribuable mais c'est l'Etat qui décide mécaniquement de revaloriser ces bases-là. Ce sont donc 15 000€ de produits en plus chaque année pour la collectivité. Pour la CFE, le taux peut être augmenté en 2023 (trajectoire déjà identifiée l'année dernière) La stratégie fiscale n'a pas été modifiée. La collectivité bénéficie de cette revalorisation de l'Etat. L'indexation annuelle permet finalement d'avoir un produit qui croît sur le reste du mandat. »

**Thierry DUPUIS :** « L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est importante sur notre territoire. Il y a eu une augmentation entre 2021 et 2022 en raison d'un rattrapage de 3 ans sur les éoliennes, non récupéré par la CCRAPC. Ce sont des recettes récurrentes. On aura également la mise en service du parc photovoltaïque de Neuville, de celui de Saint Jean le Vieux, d'ici 2 ans et la centrale d'hydroélectricité qui produit beaucoup. Pour information, les installations de pylônes des opérateurs téléphoniques permettent d'avoir environ 44 000€. »

**Mounir EL GHADOUANI :** « La taxe d'habitation (supprimée par l'Etat) est remplacée par la fraction de TVA. L'Etat a découpé une partie du produit de TVA qui collecte sur l'ensemble des biens des services achetés pour en reverser une fraction infime à un ensemble de collectivités (compensations fiscales). On est reparti des montants connus pour 2022 puis on a appliqué une indexation annuelle chaque année, de 2% par hypothèse d'évolution. Ainsi, le produit fiscal 4taxes progresserait de 4,3% en moyenne/an.

Concernant la TEOM, l'année dernière nous avons vu qu'il fallait effectivement peut-être unifier les 2 zones. C'est difficile de justifier qu'un service public soit totalement différencié d'un secteur à l'autre. A partir de 2023, on part donc sur un taux unique à 13,50 et en 2025 nouvelle augmentation du taux qui passerait à 14,50 (à affiner selon la stratégie prise). Ce travail ne tient pas compte des aspects suivants qui resteront à approfondir par les services : la structuration des services de déchetterie, l'étude technique en cours à Organom, des mesures d'impact liées à des modifications de pratiques (réduction, enfouissement, hausse du tri, etc.) et l'impact du nouveau barème CITEO.

Un rappel est fait sur le contexte juridique sur la suppression de la CVAE. Cette cotisation payée par les entreprises est supprimée en 2 temps (les collectivités qui la perçoivent n'en perçoivent plus de manière automatique dès 2023). Les entreprises continuent à payer 50% en 2023 et 0 en 2024. Ce produit sera dorénavant perçu de manière automatique (compensation de l'Etat) et sera calculée à partir de la moyenne de CVAE perçue sur la période 2020-2023 avec une indexation pour tenir compte de l'évolution du produit global de TVA sur l'année 2023. Ces données seront à actualiser lorsque le montant 2023 de CVAE sera connu.

Le chapitre des impôts et taxes augmente de manière très forte (+5%), ce qui explique l'essentiel de la croissance des ressources (impôts 4 taxes et produits de la TEOM).

Concernant les dotations, subventions et participations, elles progresseraient de +365k€ entre 2019 et 2026 essentiellement sous l'effet des recettes de la Caisse d'Allocations Familiales pour les 2 crèches qui ont été reprises en régie. »

### 3. Programme d'investissement 2023-2026 :

**Mounir EL GHADOUANI** : « Ce sont les différentes opérations que vous prévoyez sur le reste du mandat (rénovation ALSH Jujurieux, voirie, déchèterie unique, etc.). Il n'y a pas d'évolution majeure par rapport à ce que je vous ai présenté l'année dernière. Un total de dépenses d'investissement de 8,8m€ entre 2023 et 2026, dont 1,3m€ de remboursement de l'emprunt relais pour le bâtiment SERP. »

**Thierry DUPUIS** : « Compte tenu des perspectives et des décisions prises, le projet de construire un ALSH à Jujurieux a été abandonné. Le bâtiment actuel sera rénové. »

**Mounir EL GHADOUANI** : « Avec les subventions, le FCTV et autres produits de cession (cession bâtiment SERP, subventions ALSH et déchèterie, etc.) les dépenses d'investissement nettes entre 2023 et 2026 s'élèvent à 4,6m€. »

### 4. Financement du programme d'investissement :

**Mounir EL GHADOUANI** : « Le programme d'investissement est financé principalement par des subventions et de l'autofinancement (excédents reportés) ainsi par un recours à l'emprunt de 1,6m€ (14%). »

### 5. Focus sur la dette :

**Mounir EL GHADOUANI** : « Les tableaux regroupent les échéanciers de dettes existantes (entre 2019 et 2026 il n'y a pas d'extinction d'échéancier pas de capacité d'investissement supplémentaire) et la dette nouvelle avec le recours à l'emprunt. L'annuité de dettes progresserait de 124 000€ entre 2019 et 2026. La capacité dynamique de désendettement (nombre d'années à rembourser la dette) de la collectivité serait donc de 3,6 ans à horizon 2026. Entre le début et la fin du mandat, on conserve la même capacité à se désendetter qui est plutôt très bonne compte tenu du contexte actuel. »

### 6. Solde intermédiaire de gestion :

**Mounir EL GHADOUANI** : « C'est une synthèse. Comment équilibrer le budget sur le reste du mandat compte tenu de ce qu'on s'est dit ? Le graphique montre que l'écart entre les dépenses et les recettes est le même tout au long du mandat. Globalement les recettes vont permettre de couvrir l'évolution des dépenses malgré l'évolution des coûts. L'excédent brut d'exploitation est presque similaire qu'en 2019. A la fin de l'année, il est nécessaire de garder environ 600 000€ d'épargne nette notamment en raison des coûts d'entretien. Garder moins de 5% d'autofinancement mettrait en péril l'investissement courant qu'on doit réaliser chaque année. La stratégie est de ne pas s'endetter pour le récurrent. Cette prospective est assez similaire à celle de l'année dernière. La difficulté principale concerne les déchets. Il faut s'attendre à des augmentations assez importantes. Le travail doit être affiné avant le vote du budget. »

**Thierry DUPUIS** : « La prospective a été faite avec une grande réactivité des services. Je vous remercie. »

**Anne BOLLACHE** : « Il serait judicieux de communiquer aux administrés les augmentations des taxes et leurs raisons. »

**Thierry DUPUIS** : « Effectivement, une communication serait faite d'ici la rentrée de septembre pour que les habitants comprennent les augmentations. »

**Véronique SZYSZ-CHAUVIN** : « Organom nous a donné des éléments de langage pour mieux communiquer aux administrés. Ce n'est pas forcément évident à comprendre. »

## FINANCES-FISCALITE

Rapporteur : Thierry DUPUIS

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE DEMARRAGE POUR LE FONCTIONNEMENT DU COCON JANVIER 2023

Lors du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022, les élus avaient validé le principe :  
- Que pour l'année 2023, le montant de la subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon la structure d'animation locale « Le Cocon » serait déterminé au BP en mars 2023.

Mais afin de permettre à la structure de fonctionner ces premiers mois et de disposer ainsi d'une trésorerie suffisante, il est proposé qu'un premier versement correspondant à la somme déjà votée sur le budget 2022, soit 53 940€, puisse être attribué dès ce début d'année.

Cette somme comprend 24 281€ de subventions qui ont été perçues par la Communauté de Communes au titre de l'année 2022 et 2023 pour financer les actions qui sont aujourd'hui portées par « Le Cocon ».

En effet, c'est la Communauté de Communes qui est signataire des conventions avec la CAF et la MSA et qui continuera à toucher les subventions qui correspondent à une partie du programme de la structure d'animation locale « Le Cocon ».

Il convient de délibérer pour attribuer 53 940€ au COCON.

**Thierry DUPUIS** : « Le montant total de la subvention sera défini au Conseil Communautaire pour le vote du budget. Le versement de cette subvention de démarrage sera déduit de la subvention totale. »

**Véronique SZYSZ-CHAUVIN** : « Pour information, Hélène SOUDY a fait une demande de détachement et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, elle est payée directement par le centre social. Elle ne fait plus partie des effectifs de la CCRAPC. 2 agents restent à disposition de la structure, Sandra Charpigny et Sandrine Roger à 50%. »

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, à la majorité,  
la motion est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 5 abstentions (Jean-Marc JEANDEMANGE, Léontina GARNIER, Denis VIAL, Dominique GABASIO et Isabelle DELPLACE),  
DECIDE d'attribuer 53 940€ à la structure d'animation locale « Le Cocon ».

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ➤ PAT : appel à projets

**Thierry DUPUIS** : « On nous a donné une feuille de route pour le projet alimentaire territorial. Le travail a commencé avec des citoyens et avec des agriculteurs du territoire. Pour information, quand PRD a construit son bâtiment, vu que le bâtiment faisait plus de 2 hectares, l'entreprise a dû payer une indemnité de compensation collective agricole de 300 000€. Cette somme est destinée aux agriculteurs du territoire ou à l'agriculture en général sur le territoire. Une demande a été faite pour permettre à la CCRAPC de s'appuyer sur ces fonds pour financer les projets agricoles du PAT. Mais la Chambre d'Agriculture a le projet d'un abattoir de petits animaux et souhaiterait pouvoir émarger sur cette somme. En attendant d'avoir la confirmation de ce versement, un appel à projets est lancé auprès des agriculteurs et des citoyens. Les communes recevront cet appel à projet à titre d'info et pour diffusion. »

### ➤ Les gens du voyage

**Anne BOLLACHE** : « Des terrains pour réinstaller les gens du voyage qui habitent les Brotteaux ont été identifiés sur les communes de Neuville et Jujurieux. Il faut désormais travailler avec les bailleurs sociaux (achat du terrain, construction et gestion du bien immobilier). »

### ➤ Vente de la SERP

**Jean-Marc JEANDEMANGE** : « La vente avec l'entreprise VALOREM Développement devait être signée fin décembre mais l'acheteur a demandé de prolonger de 6 mois cet achat. Le projet était de mettre en location des lots après rénovation. Finalement, un client souhaiterait acheter tout le bâtiment. C'est une très belle entreprise leader sur le marché (104 ans d'ancienneté et 72 millions chiffres d'affaires avec des centres de formation). La commune de Pont d'Ain serait pour eux un lieu stratégique. 10 emplois seraient créés avec une augmentation de postes dans 10 ans. Un point de vente serait également créé pour les artisans ainsi qu'un petit atelier pour les petites réparations. Concernant le trafic, ce serait 7 camions/jour environ. Cependant, le PPRI pose un problème au niveau de leur assurance (aucun stockage autorisé à l'extérieur). Ils souhaiteraient donc un quai à l'intérieur. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil communautaire est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Michel GIROUX



Le Président,  
Thierry DUPUIS



- Les délibérations de la présente séance seront consultables au siège et sur le site internet de la Communauté de Communes, Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, après transmission en Préfecture.
- La prochaine séance du Bureau Communautaire aura lieu le jeudi 23 mars à 18h30.
- La prochaine séance du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 30 mars à 18h30.